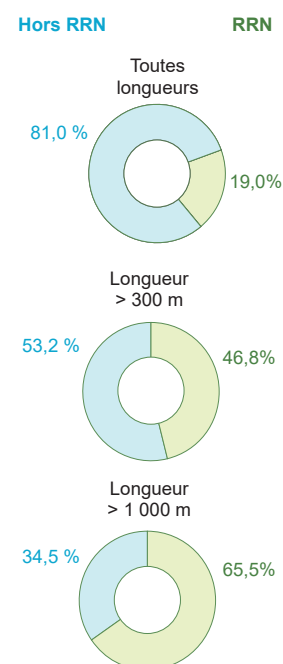


OBSERVATOIRE DES TUNNELS

État des lieux 2026 des tunnels routiers en exploitation en France

RÉPARTITION DU NOMBRE D'OUVRAGES SELON LEUR LONGUEUR

	EXPLOITANT	Toutes longueurs	% du patrimoine	Longueur > 300 m*	% du patrimoine	Longueur > 1 000 m	% du patrimoine
Tunnels du Réseau Routier National (RRN)	Direction Interdépartementale des Routes (DIR) hors Île-de-France	55	5,3 %	18	8,8 %	7	12,1 %
	DIR Île-de-France	55	5,3 %	25	12,2 %	7	12,1 %
	Concédés à une Société Concessionnaire d'Autoroutes (SCA)	83	8,0 %	49	23,9 %	21	36,2 %
	Transfrontaliers (TF)	4	0,4 %	4	2,0 %	3	5,2 %
	Sous-total	197		96		38	
Tunnels hors RRN	Conseils Départementaux (CD)	467	45,0 %	44	21,5 %	4	6,9 %
	Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)	159	15,4 %	28	13,7 %	10	17,2 %
	Communes (Com)	124	12,0 %	17	8,3 %	1	1,7 %
	Collectivités d'Outre-Mer ou de Corse (OMC)	29	2,2 %	5	2,4 %	Aucun	0 %
	Autres collectivités	59	6,1 %	12	5,9 %	2	3,4 %
	Transfrontaliers (TF)	3	0,3 %	3	1,5 %	3	5,2 %
	Sous-total	841		109		20	
TOTAL		1 038		205		58	



* Au-delà d'une longueur de 300 m, une réglementation particulière est appliquée (Voir [CETU-Note d'information n°21](#)).
De même, au-delà de 500 m, certains tunnels doivent répondre à des exigences européennes complémentaires (cf. RTE p4).

CARACTÉRISTIQUES DU PATRIMOINE en longueur cumulée (425 km de tunnel)



93%
du linéaire
est éclairé



63%
du linéaire
est ventilé



51%
du linéaire est
en milieu urbain



67%
du linéaire est
en circulation
unidirectionnelle



38%
du linéaire est
présent sur le réseau
transeuropéen

NATURE DE L'OUVRAGE en longueur cumulée

Tunnel creusé	245 km
Tranchée couverte	150 km
Mixte	22 km
Immergé	6,2 km
Autre	1,7 km

EXPLOITANT en longueur cumulée

SCA	144 km
DIR	82 km
CD	63 km
EPCI	57 km
Com	28 km
TF	28 km
OM & C	6,7 km
Autre	16,3 km

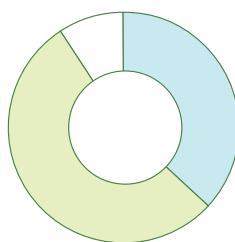
5 TUNNELS ROUTIERS DE PLUS DE 5 KM !

Nom de tunnel	Longueur en France (m)	Longueur totale (m)	Maître d'ouvrage
FRÉJUS (France / Italie)	6 580	12 875	SFTRF / SITAF
MONT-BLANC (France / Italie)	7 640	11 611	ATMB / SITMB
DUPLEX A86 (Hauts-de-Seine / Yvelines)	10 100		COFIROUTE
SOMPORT (France / Espagne)	2 871	8 597	État espagnol
MAURICE LEMAIRE (Vosges / Haut-Rhin)	6 950		APRR

RÉPARTITION PAR TYPES DE MARCHANDISES DANGEREUSES AUTORISÉES (TUNNELS SUPÉRIEURS À 300 M)



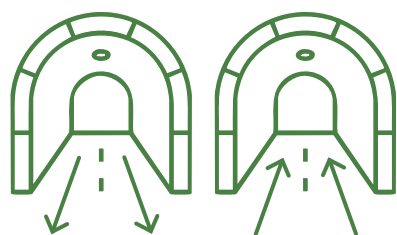
57%
 des tunnels sont soumis
 aux restrictions les plus
 strictes (**catégorie E***)



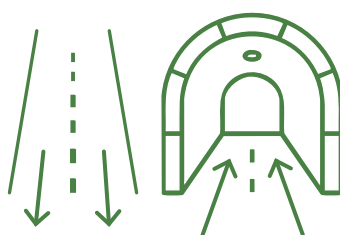
37%
 permettent
 un transit libre
 (**catégorie A***)

* Catégorie de l'ADR, voir [CETU – Note d'information n°17](#) pour en savoir plus

RÉPARTITION PAR TYPES DE CIRCULATIONS DANS LE TUNNEL



BITUBE UNIDIRECTIONNEL



MONOTUBE UNIDIRECTIONNEL



MONOTUBE BIDIRECTIONNEL

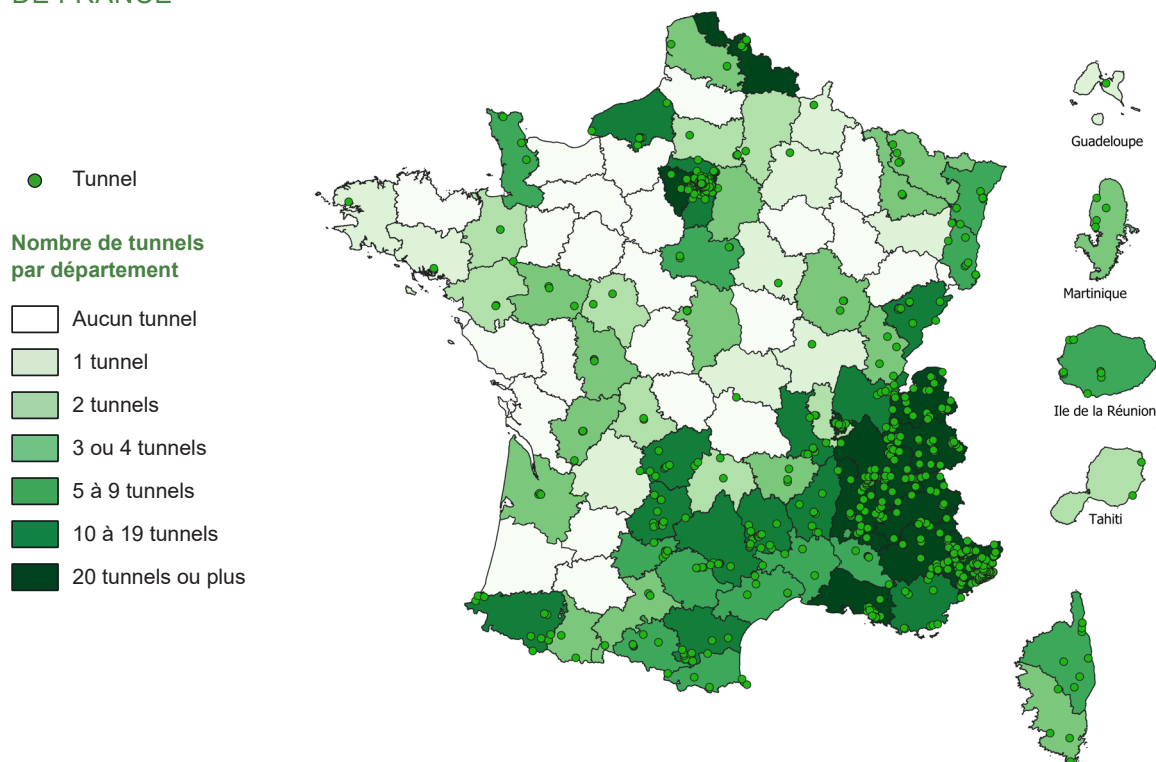
18%
 des tunnels sont **bitubes**
unidirectionnels

16%
 sont monotubes **unidirectionnels**, le second
 sens passant alors généralement à l'air libre (ex
 : Ponserand - 73, Borne Romaine - 06...)

66%
 des tunnels sont monotubes
bidirectionnels

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES TUNNELS

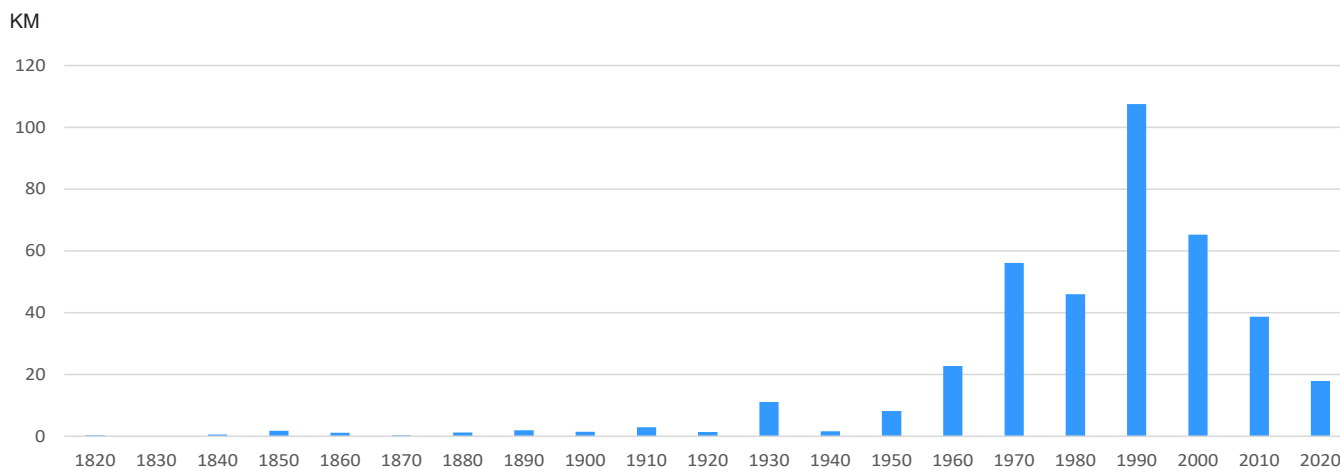
TUNNELS ROUTIERS PAR DÉPARTEMENT DE FRANCE



Pour plus de détails rendez-vous sur le site [Observatoiredestunnels.fr](https://observatoiredestunnels.fr)

RÉPARTITION DU LINÉAIRE DE TUNNELS PAR ÂGE

Le graphique prend en compte uniquement les tunnels dont l'âge est connu, soit 91 % du linéaire total des tunnels français.



1480

Date à laquelle le plus ancien des tunnels, La Traversette, a été creusé. Aujourd'hui piétonnier, et d'une longueur de 75 m, il se trouve à 2 900 m d'altitude à la frontière franco-italienne.

1820

Date à laquelle le premier tunnel creusé, Les Échelles, a été mis en exploitation. D'une longueur de 294 m, il se trouve en Savoie.

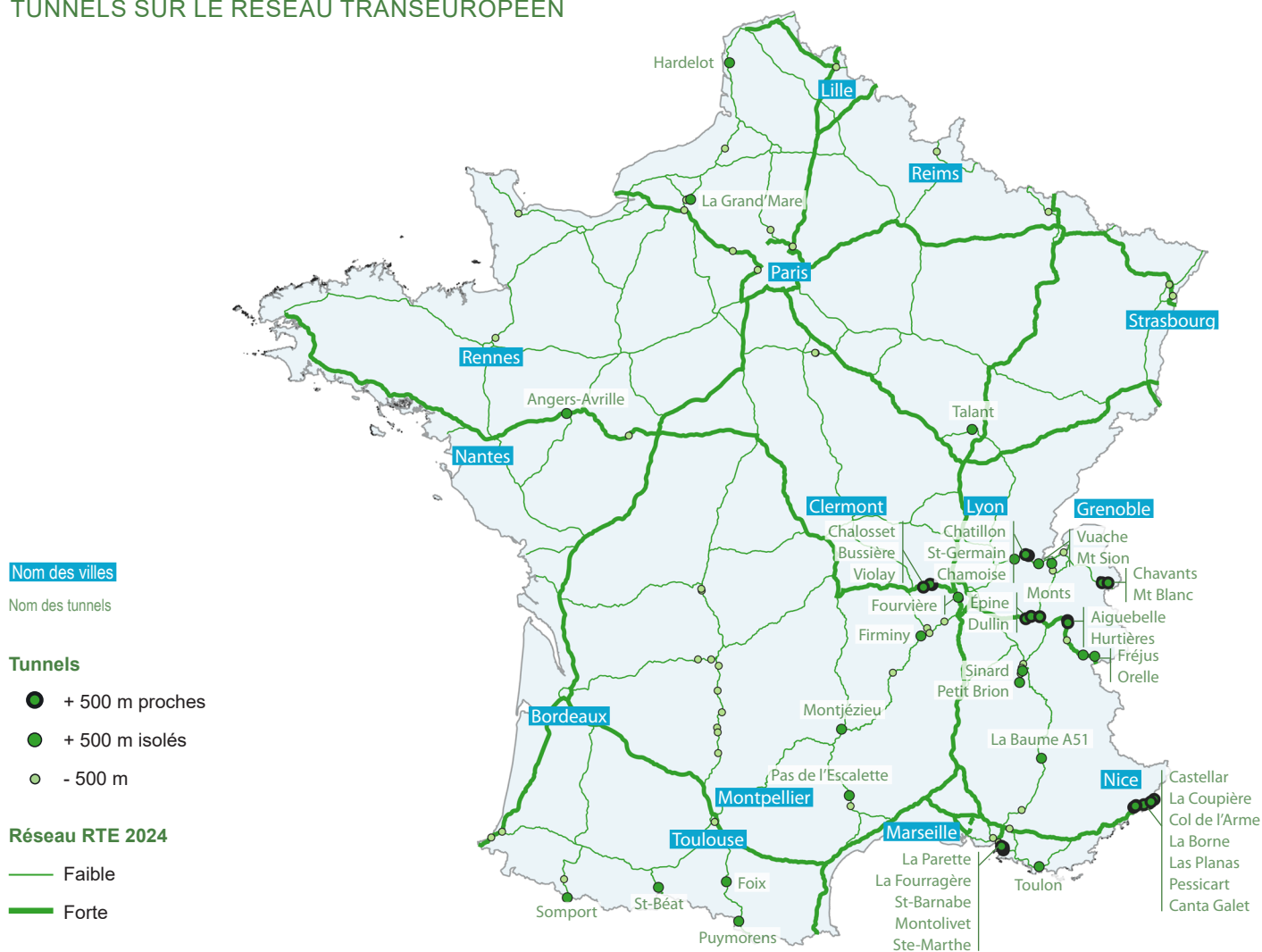
1889

Date à laquelle la première tranchée couverte, Saint-Hermentaire, a été mise en service. D'une longueur de 158 m, elle se trouve dans le Var.

TUNNELS SITUÉS SUR LE RÉSEAU TRANSEUROPEËN (RTE)

Les tunnels de plus de 500 m présents sur le **RTE** sont soumis à la **directive européenne 2004/54/CE**. Par rapport à la réglementation française, cette directive impose notamment la nomination d'un « **agent de sécurité** » dédié à chaque tunnel ou encore la **transmission systématique d'un rapport d'incident aux autorités préfectorales après chaque événement survenant en tunnel**.

TUNNELS SUR LE RÉSEAU TRANSEUROPEËN



La liste des 42 tunnels de plus de 500 m du réseau routier transeuropéen figure à l'article R. 118-4-1 du code de la voirie routière. Les tunnels transfrontaliers présents sur le RTE n'apparaissent pas dans cet article, mais sont bien soumis à cette même directive 2004/54/CE.

CONTACT

observatoiretunnels.cetu@developpement-durable.gouv.fr

Romain MERCIER / Céline GREFFET